

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
Comité En exercice
syndical

Présents

37 37 19

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 08 décembre 2011

Date de la convocation
17 11 11

Date d'affichage
17 11 11

Objet de la Délibération :

2011-12-03
Décisions du Président

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 19 12 11

SOUV. PRÉFECTURE
RECUE
27 DEC. 2011
SERVICE COURRIER

Objet : Compte rendu des décisions du Président.

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 14 mai 2008, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Vice-Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises récemment :

- N° 028/11 Partenariat avec la Médiathèque de Saint-Chinian et la Municipalité d'Olonzac, dans le cadre de l'animation de l'Exposition "Paysages en jeu". Prestations avec la Manufacture des Paysages (animation à Saint-Chinian) et l'Association Aphyllante (animation à Olonzac) pour des montants respectifs de 730 e et 760 € TTC.
- N°029/11 Frais de restauration concernant la présentation du Guide Méthodologique du Patrimoine. La société "Palais des Saveurs" fournit le 16 septembre 2011 un buffet pour 40 personnes pour un montant de 698 € TTC.
- N°030/11 Prestations de services dans le cadre de l'action de l'Orchestre du Pays : séances de découverte de l'édition musicale à destination des musiciens amateurs ou professionnels, inscrits à l'Orchestre du Pays, dans une chorale, dans une harmonie ou dans une école de musique du territoire.
Prestation de 357,88 € versée à Monsieur Flavien Miannay.
- N° 031/11 Offre au personnel de chèques CADHOC d'une valeur de 140 €, pour un montant total de 4.154 € TTC, incluant frais de gestion et frais d'acheminement.

Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Où il l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical prend acte des décisions prises récemment.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 08 décembre 2011.

Le Vice-Président,
Kléber MESQUIDA

